



**Direction du Capital Humain**

# **Guide du recrutement 2021**

## Sommaire

| <b>Diplôme</b>                                    | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| Ingénieur d'Etat en informatique : Génie logiciel | 3           |
| Master ou mastère spécialisé en droit privé       | 5           |
| Informatiste                                      | 6           |
| Technicien spécialisé en topographie              | 7           |

## Ingénieur d'Etat en informatique : Génie logiciel ou similaire

### Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2021.
- Etre Titulaire d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Informatique, option : **Génie Logiciel ou similaire**, et disposant d'une expérience professionnelle d'une année au moins après l'obtention du diplôme dans le domaine de développement informatique.

**Emploi :** Chargé de projets informatiques (développement informatique)

### Mission

Le chargé de projets informatiques évalue, planifie et anime la réalisation des projets en adéquation avec les besoins exprimés par les utilisateurs et la politique de la direction en matière des systèmes d'informations. Il est chargé également de déployer les solutions développées par la réalisation des tests, de l'assistance et la formation des utilisateurs.

### Activités

- Analyser les besoins des utilisateurs en matière d'applications informatiques ;
- Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité en relation avec les applications et solutions informatiques;
- Concevoir et développer des solutions informatiques adaptées aux domaines concernés en utilisant les technologies/ approches suivantes :
  - Langage C# sous une architecture MVC ( .Net Core)
  - Programmation orientée objet, ASP.NET, Web API, IIS, WebServices (SOAP et REST), Entity Framework, Log4net
  - Des langages du web : HTML, CSS, Bootstrap, JavaScript, JQuery...etc
  - Bases de données sous SQL Server et PostgreSQL
  - DEVOPS, Scrum, Microsoft Azure, Micro Services...
  - Développement Backend et Frontend, applications mobiles...
- Elaborer des CPS pour l'acquisition des prestations informatiques en relation avec les applications et solutions informatiques ;
- Administrer et gérer les Systèmes de gestion des bases de données ;
- Administrer les portails internet & intranet ;
- Déployer des solutions techniques développées par l'élaboration des plans de mise en œuvre, de lancement et du suivi des opérations ;
- Elaborer des indicateurs pertinents pour assurer le suivi des projets informatiques ;
- Réaliser des tests sur des sites pilotes ;
- Elaborer des packages et des manuels d'utilisations ;
- Assister les utilisateurs et animer des formations pour l'exploitation des produits développés ;
- Veiller à l'application et au respect de la politique de sécurité, la DNSSI (Directive Nationale de la Sécurité SI) et la charte d'utilisation du système d'information de l'ANCFCC.

## Evaluation

|  |  |  |              |                    |
|--|--|--|--------------|--------------------|
| <b>Présélection</b>  | Dossier de candidature   | Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7702/ANCFCC/DCH du 07 juillet 2021 relative à l'organisation des concours de recrutement. |              |                    |
| <b>Epreuve</b>   | <b>Eléments d'évaluation</b>   | <b>Note</b>  | <b>Total</b> | <b>Coefficient</b> |
| <b>Ecrite</b>  | Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant à l'informatique : génie logiciel | 12   | 20           | 2                  |
|  | Quatre (4) questions se rapportant à l'informatique : génie logiciel                         | 08   |              |                    |
| Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.  |  |  |              |                    |
| <b>Orale</b>   | Connaissances techniques   | 06   | 20           | 3                  |
|  | Connaissances générales  | 04   |              |                    |
|  | Comportement et communication  | 06   |              |                    |
|  | Deuxième langue  | 04   |              |                    |
| Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir. |  |  |              |                    |

## Master ou master spécialisé en droit privé

### Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2021.
- Etre Titulaires d'un Master, Master Spécialisé en droit privé ayant un lien direct avec le droit foncier et ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à **13/20**.

**Emploi :** Chargé de la conservation foncière

### Mission

Le chargé de la conservation foncière met tout en œuvre pour assurer l'immatriculation de la propriété foncière, la publicité et la conservation des droits réels et charges foncières affectant les propriétés immatriculées ou en cours d'immatriculation.

### Activités

- Etudier et suivre les dossiers d'immatriculation foncière ;
- Coordonner avec le service du cadastre les différentes opérations d'immatriculation ;
- Etudier les demandes d'immatriculation et suivre leurs étapes de traitement ;
- Envoyer, au service du cadastre en cas d'immatriculation, les nouveaux éléments concernant le titre foncier pour la mise à jour ;
- Veiller à la saisie des données relative au titre de propriété et les réquisitions d'immatriculation sur les bases de données foncières ;
- Traiter les opérations sur affaires subséquentes (inscription, certificat,.....)

### Evaluation

|  |  |  |              |                    |
|--|--|--|--------------|--------------------|
| <b>Présélection</b>  | Dossier de candidature   | Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7703/ANCFCC/DCH du 07 juillet 2021 relative à l'organisation des concours de recrutement. |              |                    |
| <b>Epreuve</b>   | <b>Eléments d'évaluation</b>   | <b>Note</b>  | <b>Total</b> | <b>Coefficient</b> |
| <b>Ecrite</b>  | Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant au droit foncier. | 12   | 20           | 2                  |
|  | Quatre (4) questions se rapportant au droit foncier.                         | 08   |              |                    |
| Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.  |  |  |              |                    |
| <b>Orale</b>   | Connaissances techniques   | 06   | 20           | 3                  |
|  | Connaissances générales  | 04   |              |                    |
|  | Comportement et communication  | 06   |              |                    |
|  | Deuxième langue  | 04   |              |                    |
| Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir. |  |  |              |                    |

## Informatiste

### Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre Agé de 18 ans au moins et 45 ans au plus au 31 décembre 2021 ;
- Etre titulaires d'un diplôme d'Informatiste de l'École des Sciences de l'Information ou un diplôme équivalent ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à **12/20**.

**Emploi :** Chargé de bureau des archives et bases de données

### Mission

Le chargé de bureau des archives et des bases de données est chargé d'assurer le classement et l'archivage des documents juridiques, ainsi que la coordination en matière de bases de données.

### Activités

- Assurer l'archivage et le classement ordonné des documents juridiques ;
- Répondre aux demandes d'information et assurer la communication avec l'ensemble des entités ;
- Sauvegarder les bases de données et assurer la coordination informatique ;
- Procéder à la Scannarisation (GED).

### Evaluation

|   |   |   |              |                    |
|---|---|---|--------------|--------------------|
| <b>Présélection</b>   | Dossier de candidature  | Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7701/ANCFCC/DRC du 07/07/2021 relative à l'organisation des concours de recrutement. |              |                    |
| <b>Epreuve</b>  | <b>Eléments d'évaluation</b>  | <b>Note</b>   | <b>Total</b> | <b>Coefficient</b> |
| <b>Ecrite</b>   | Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant aux sciences de l'information. | 12  | 20           | 2                  |
|   | Quatre (4) questions se rapportant aux sciences de l'information.                         | 08  |              |                    |
| Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.   |   |   |              |                    |
| <b>Orale</b>  | Connaissances techniques  | 06  | 20           | 3                  |
|   | Connaissances générales   | 04  |              |                    |
|   | Comportement et communication   | 06  |              |                    |
|   | Deuxième langue   | 04  |              |                    |
| Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5 et en fonction des villes d'affectation choisies par les candidats. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir. |   |   |              |                    |

## Technicien spécialisé en topographie

### Conditions

- Etre de nationalité marocaine.
- Etre âgé de 18 ans au moins et 45 ans au 31 décembre 2021
- Etre Titulaires d'un diplôme de technicien spécialisé, option topographie, ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à **13/20** et disposant au moins d'une année d'expérience professionnelle après l'obtention du diplôme dans le domaine de la topographie.

### Emploi (1) : Agent du Cadastre

#### Mission

L'agent du cadastre participe à l'ensemble des tâches de production de l'information cadastrale qui lui sont confiées, en termes d'immatriculation foncière et d'affaires subséquentes, relatives aux propriétés foncières, et veille à son exploitation.

#### Activités

En matière d'immatriculation et d'affaires subséquentes :

- Procède à diverses opérations topographiques sur le terrain conformément aux règles et aux procédures en vigueur, au contrôle et vérification des dossiers de levés confiés au secteur privé ;
- Traite les dossiers déposés au niveau de la cellule technique.

En matière de gestion et de mise à jour de l'information cadastrale :

- Se charge des opérations de dépôt des dossiers techniques ;
- Se charge de la saisie des données cadastrales et la mise à jour des bases de données cadastrales ;

En matière de contrôle et de repérage :

- Procède à la mise à jour des registres techniques ;
- Suit les affaires cadastrales confiées au secteur privé ;
- Réalise les opérations de repérage (insertion dans la mappe cadastrale) ;
- Met à jour les bases de données ;
- Procède au contrôle des travaux cadastraux

En matière de projets, travaux généraux et d'ensemble :

- Suit les affaires cadastrales confiées au secteur privé ;
- Réalise les travaux d'immatriculation foncière d'ensemble ;
- Réalise les travaux d'immatriculation foncière de remembrement ;
- Suit et contrôle la réalisation des enquêtes juridiques et parcellaires confiées au privé ;
- Procède à la mise à jour des bases de données cadastrales ;
- Procède au contrôle des travaux cadastraux.

## **Emploi (2) :** Navigateur photographe

### **Mission**

Le navigateur photographe réalise des prises de vues aériennes conformément au planning fixé par le Chargé de la Cartographie, et ce, en veillant au respect des aspects de la qualité.

### **Activités**

- Elabore les plans de vol des missions de prise de vues aériennes ;
- Exécute les plans de vol des missions de prises de vues aériennes conformément au planning communiqué par le Chargé de la Cartographie ;
- Assure la codification des photographies aériennes conformément aux normes en vigueur, et la constitution des dossiers de prise de vues aériennes ;
- Assure la gestion des équipements et des matériels de photographie ;

## **Emploi (3) :** Agent photogrammètre

### **Poste 3.1:** Agent chargé du contrôle des travaux photogrammétriques

#### **Mission**

L'Agent Chargé du Contrôle des Travaux Photogrammétriques procède au Contrôle des travaux photogrammétriques réalisés par l'ANCFCC ou par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou d'un établissement public.

#### **Activités**

Contrôle les travaux photogrammétriques réalisés par l'ANCFCC ou par les prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou d'un établissement public

### **Poste 3.2:** Agent Chargé de la Production des MNT (Modèles Numériques de Terrain) et Orthophotos

#### **Mission**

L'Agent chargé de la Production des Orthophotos établit des Modèles Numériques de Terrain et procède à la production des orthophotos.

#### **Activités**

- Etablit des Modèles Numériques de Terrain et procède à la production des orthophotos ;
- Procède à l'assemblage des orthophotos pour la réalisation des mosaïques ;

## **Emploi (4) :** Agent des réseaux géodésiques

### **Poste 4.1:** Agent des réseaux géodésiques horizontaux

#### **Mission**

L'agent des réseaux géodésiques horizontaux réalise des actions de reconnaissance, de matérialisation, d'observation et de maintenance des monuments géodésiques.

#### **Activités**

- Effectue des missions de reconnaissance des points géodésiques existants et emplacement des nouveaux;
- Effectue le choix définitif des nouveaux points géodésiques et établit des fiches signalétiques desdits points ;
- Matérialise physiquement sur le terrain les points géodésiques nouveaux et complète les fiches signalétiques ;
- Réalise des observations des lignes de base par GPS ;

- Effectue des mesures d'angles, de distances et de dénivelées ;
- Constitue les dossiers des points géodésiques établis ;
- Met à jour la base de données géodésiques ;
- Effectue les travaux de maintenance des réseaux géodésiques ;
- Contrôle les travaux géodésiques réalisés par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou pour le compte des autres établissements publics.

**Poste 4.2:** Agent de la Stéréopréparation

**Mission**

L'agent de la stéréopréparation effectue des travaux de stéréopréparation.

**Activités**

- Effectue des travaux de stéréopréparation ;
- Contrôle les travaux de stéréopréparation réalisés par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou pour le compte des autres établissements publics.

**Poste 4.3:** Agents des réseaux de nivellement

**Mission**

L'agent des Réseaux de nivellement réalise des actions de reconnaissance, de matérialisation, d'observation et de maintenance des repères de nivellement.

**Activités**

- Effectue des missions de reconnaissance des points de nivellement existants et l'emplacement des nouveaux ;
- Effectue le choix définitif des nouveaux points de nivellement et établit des fiches signalétiques desdits points ;
- Matérialise physiquement sur le terrain les nouveaux points de nivellement et complète les fiches signalétiques ;
- Effectue des mesures de dénivelées ;
- Constitue les dossiers des points de nivellement établis ;
- Met à jour la base de données des points de nivellement;
- Effectue les travaux de maintenance des réseaux de nivellement;
- Contrôle les travaux de nivellement réalisés par des prestataires externes pour le compte de l'ANCFCC ou pour le compte des autres établissements publics.

**Emploi (5) :** Compléteur

**Mission**

Le compléteur réalise d'une part, des travaux de complèter et de collecte de la toponymie sur le terrain et d'autre part, la structuration des fichiers numériques de restitution complétés.

**Activités**

- Collecte, sur le terrain, des renseignements sur les éléments de la stéréominute de restitution ;
- Collecte la toponymie sur le terrain ;
- Effectue les levés topographiques ;
- Structure les fichiers numériques de complèter selon les normes en vigueur ;
- Valide les données cartographiques.

## Emploi (6) : Agent cartographe

### Mission

L'agent cartographe exploite les données issues de la restitution et du complètement ou tout autre document cartographique existant pour les travaux de généralisation, d'édition, de finition et de mise en page des produits cartographiques de base ou dérivés, et ce en respectant les règles de l'art de la cartographie pour chaque type de produit.

### Activités

- Réalise des traitements cartographiques : scannage, géoréférenciation, numérisation, captage, assemblage, transformation, transfert des données...etc
- Produit les couches toponymiques nécessaires à la production des cartes;
- Coordonne avec le Compléteur pour vérifier les détails douteux
- Procède à l'édition et la finition des données pour la rédaction cartographique ;
- Procède à la rédaction cartographique des cartes et des plans à différentes échelles (création de la charte graphique, symbolisation des données, habillage de la carte, export final) ;
- Procède aux traitements des tâches séquentielles de dérivation cartographiques ;
- Réalise des tâches cartographiques pour la production des cartes thématiques, des plans urbains grand public et Atlas.
- Procède à l'extraction des données altimétriques à partir du modèle numérique du terrain ;
- Réalise les tirages sur traceur et exporte les données pour le flashage ;
- Procède au flashage des planches mères ;
- Contrôle les planches mères flashées ;
- Recueille les données et procède à leur saisie dans des bases de données ;
- Transfère les documents et les fichiers numériques produits pour conservation et sauvegarde.

### Evaluation

|  |  |   |              |                    |
|--|--|---|--------------|--------------------|
| <b>Présélection</b>  | Dossier de candidature   | Conformité aux conditions mentionnées dans la décision n°7704/ANCFCC/DCH du 07/07/2021 relative à l'organisation des concours de recrutement. |              |                    |
| <b>Epreuve</b>   | <b>Eléments d'évaluation</b>   | <b>Note</b>   | <b>Total</b> | <b>Coefficient</b> |
| <b>Ecrite</b>  | Dissertation sur un sujet ou étude de projet se rapportant à la topographie. | 12  | 20           | 2                  |
|  | Quatre (4) questions se rapportant à la topographie.                         | 08  |              |                    |
| Sont admissibles pour l'épreuve orale, les candidats ayant obtenu, au moins, une note de 10/20 dans l'épreuve écrite.  |  |   |              |                    |
| <b>Orale</b>   | Connaissances techniques   | 08  | 20           | 3                  |
|  | Connaissances générales  | 04  |              |                    |
|  | Comportement et communication  | 06  |              |                    |
|  | Deuxième langue  | 02  |              |                    |
| Les candidats sont classés par ordre de mérite selon la moyenne finale = (note épreuve écrite*2 + note épreuve orale*3)/5. La liste des candidats admis et la liste d'attente sont arrêtées dans la limite du nombre de postes à pourvoir. |  |   |              |                    |